

Délibération

**Election d'un membre du Bureau  
pour remplacer un membre démissionnaire**

L'Assemblée Générale de la CCI Rochefort et Saintonge réunie jeudi 28 mars 2019, à Rochefort, sous la Présidence de Hervé Fauchet, Président en exercice,

Vu le Code de Commerce, et notamment les articles R711-13 et suivants,

Vu l'autorisation par le Préfet de Région (Courrier en date du 25/11/2016) d'augmenter de 3 membres le nombre de membres du Bureau de la CCI Rochefort et Saintonge qui comprend désormais à 10 membres

Vu le règlement intérieur de la CCIRS, et notamment son article C2-S4-4,

Considérant la démission de Jean-Louis LEQUIPPE, membre du Bureau, à la date du 10 janvier 2019, actée par le Préfet de Région,

Considérant la candidature de Madame Isabelle MATHIEU, membre élue de la CCI Rochefort et Saintonge depuis l'installation de l'assemblée du 22 novembre 2016,

Elit Madame Isabelle MATHIEU « membre du Bureau ».

CCI Rochefort et Saintonge

DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale, réunie le 28 mars 2019, à Rochefort

Nombre de membres élus en exercice	30
Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum	16
Nombre de membres élus présents	27
Nombre de votants	27
Nombre de voix POUR	17
Nombre de voix CONTRE	00
Nombre d'ABSTENTIONS	

Gérald Filoche

Secrétaire

Hervé Fauchet

Président